

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n°5.000.200
dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004

Concernant mon adhésion

numéro : 8 | 8 | 8 | | | | | | | |

Aviva Retraite PERP

Assuré/Adhérent

Nom et prénom de l'assuré :

Adresse de l'assuré :

Code postal :

Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

| Nom du support (1) | Code ISIN | Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2) | Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3) | Somme de ces frais |
|-----------------------------|--------------|--|--|--------------------|
| Gamme des OPCVM | | | | |
| Victoire Sérénité | FR0007032743 | 0,97% | 1,00%(4) | 1,97% |
| Victoire Harmonie | FR0007032719 | 0,97% | 1,80%(5) | 2,77% |
| Victoire Vitalité | FR0007032735 | 0,97% | 2,00%(5) | 2,97% |
| Victoire Obliréa | FR0000014276 | 0,97% | 0,95% | 1,92% |
| Victoire Interoblig | FR0007488671 | 0,97% | 0,70%(6) | 1,67% |
| Victoire Valeurs Françaises | FR0000014268 | 0,97% | 1,79% | 2,76% |
| Victoire Actions Euro | FR0007022108 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |
| Victoire Performance | FR0007488689 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |

(1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 8 des Dispositions Générales.

(2) Frais prélevés annuellement par l'assureur (hors frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales).

(3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.

(4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

(5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.

(6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,95% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

| Fonds nourriciers | Fonds maîtres correspondants |
|--|--|
| Victoire Sérénité Victoire Interoblig | Vinci Profil Prudent Victoire Oblig International |

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.

- être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'informations ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.

J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.

- avoir en ma possession mon Certificat d'Adhésion.

- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de ce droit de renonciation sont décrites à l'article 18 des Dispositions Générales valant note d'information "Droit de renonciation" et que l'exercice de cette faculté m'oblige à réintégrer ou à inclure dans mon revenu imposable les sommes versées au titre de mon adhésion dans le cadre du PERP.

Fait à _____ le _____

Signature de l'Adhérent/Assuré

Signature et cachet du Conseil



AVIVA VIE

Siège social : 70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex
Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation
Entreprise régie par le code des Assurances
Capital social de 354 713 627,50 Euros
732 020 805 RCS Nanterre

ADERP

Association pour le Développement de l'Épargne et de la Retraite Populaire
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
N° CCAMIP : 479 826 216 / GP 26
70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n°5.000.200
dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004

Concernant mon adhésion

numéro : 8 | 8 | 8 | | | | | | | |

Aviva Retraite PERP

Assuré/Adhérent

Nom et prénom de l'assuré :

Adresse de l'assuré :

Code postal :

Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

| Nom du support (1) | Code ISIN | Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2) | Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3) | Somme de ces frais |
|-----------------------------|--------------|--|--|--------------------|
| Gamme des OPCVM | | | | |
| Victoire Sérénité | FR0007032743 | 0,97% | 1,00%(4) | 1,97% |
| Victoire Harmonie | FR0007032719 | 0,97% | 1,80%(5) | 2,77% |
| Victoire Vitalité | FR0007032735 | 0,97% | 2,00%(5) | 2,97% |
| Victoire Obliréa | FR0000014276 | 0,97% | 0,95% | 1,92% |
| Victoire Interoblig | FR0007488671 | 0,97% | 0,70%(6) | 1,67% |
| Victoire Valeurs Françaises | FR0000014268 | 0,97% | 1,79% | 2,76% |
| Victoire Actions Euro | FR0007022108 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |
| Victoire Performance | FR0007488689 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |

(1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 8 des Dispositions Générales.

(2) Frais prélevés annuellement par l'assureur (hors frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales).

(3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.

(4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

(5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.

(6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,95% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

| Fonds nourriciers | Fonds maîtres correspondants |
|--|--|
| Victoire Sérénité Victoire Interoblig | Vinci Profil Prudent Victoire Oblig International |

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.

- être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'informations ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.

J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.

- avoir en ma possession mon Certificat d'Adhésion.

- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de ce droit de renonciation sont décrites à l'article 18 des Dispositions Générales valant note d'information "Droit de renonciation" et que l'exercice de cette faculté m'oblige à réintégrer ou à inclure dans mon revenu imposable les sommes versées au titre de mon adhésion dans le cadre du PERP.

Fait à _____ le _____

Signature de l'Adhérent/Assuré

Signature et cachet du Conseil



AVIVA VIE

Siège social : 70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex

Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation

Entreprise régie par le code des Assurances

Capital social de 354 713 627,50 Euros

732 020 805 RCS Nanterre

ADERP

Association pour le Développement de l'Épargne et de la Retraite Populaire

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

N° CCAMIP : 479 826 216 / GP 26

70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex

Annexe Loi de Sécurité Financière

Applicable uniquement aux adhésions au contrat collectif n°5.000.200
dont la date d'effet est postérieure au 30 juin 2004

Concernant mon adhésion

numéro : 8 | 8 | 8 | | | | | | | |

Aviva Retraite PERP

Assuré/Adhérent

Nom et prénom de l'assuré :

Adresse de l'assuré :

Code postal :

Ville :

Annexe aux Dispositions Générales valant note d'information

TABLEAU DE PRESENTATION, POUR CHAQUE OPCVM ELIGIBLE AU CONTRAT⁽¹⁾, DES FRAIS DE GESTION PRELEVES PAR L'ASSUREUR SUR LA PROVISION MATHEMATIQUE ET DES FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT SUPPORTES PAR L'OPCVM

| Nom du support (1) | Code ISIN | Frais prélevés annuellement par l'assureur au titre de la gestion du contrat (2) | Frais maximum de fonctionnement et de gestion directs annuels TTC de l'unité de compte (3) | Somme de ces frais |
|-----------------------------|--------------|--|--|--------------------|
| Gamme des OPCVM | | | | |
| Victoire Sérénité | FR0007032743 | 0,97% | 1,00%(4) | 1,97% |
| Victoire Harmonie | FR0007032719 | 0,97% | 1,80%(5) | 2,77% |
| Victoire Vitalité | FR0007032735 | 0,97% | 2,00%(5) | 2,97% |
| Victoire Obliréa | FR0000014276 | 0,97% | 0,95% | 1,92% |
| Victoire Interoblig | FR0007488671 | 0,97% | 0,70%(6) | 1,67% |
| Victoire Valeurs Françaises | FR0000014268 | 0,97% | 1,79% | 2,76% |
| Victoire Actions Euro | FR0007022108 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |
| Victoire Performance | FR0007488689 | 0,97% | 1,50% | 2,47% |

(1) La liste des OPCVM figurant dans ce tableau est susceptible d'évoluer au même titre que la liste des supports financiers du contrat, conformément aux dispositions de l'article 8 des Dispositions Générales.

(2) Frais prélevés annuellement par l'assureur (hors frais prélevés à l'occasion d'opérations ou d'événements particuliers mentionnés aux Dispositions Générales).

(3) Frais extraits des notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur. Ces frais sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents. Ces frais correspondent aux frais visés à la rubrique frais de fonctionnement et de gestion du prospectus simplifié ou à la rubrique frais de gestion de la notice d'information visée par l'AMF. Ils ne comprennent pas notamment l'éventuelle commission de surperformance, les frais de transaction, les commissions de mouvement et les coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM, qui ont des bases de calcul différentes ou sont prélevés dans des circonstances particulières. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux documents en vigueur relatifs à ces OPCVM.

(4) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,50% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

(5) Il s'agit d'un OPCVM d'OPCVM dont l'actif est constitué à plus de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Frais de gestion indirects : ce FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2% TTC.

(6) Il s'agit d'un fonds nourricier. Frais de gestion indirects : 0,95% maximum TTC des investissements effectués dans l'OPCVM maître.

FONDS NOURRICIERS DONT L'INVESTISSEMENT EST RÉALISÉ EXCLUSIVEMENT AU TRAVERS D'OPCVM MAÎTRES.

| Fonds nourriciers | Fonds maîtres correspondants |
|--|--|
| Victoire Sérénité Victoire Interoblig | Vinci Profil Prudent Victoire Oblig International |

Votre déclaration

Je soussigné(e) reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente annexe complétant mes Dispositions Générales en application des nouvelles dispositions apportées par la Loi de Sécurité Financière.

- être informé(e) que les frais pouvant être supportés par les unités de compte, indiqués dans le tableau figurant ci-dessus, sont extraits des notices d'informations ou prospectus simplifiés des OPCVM visés par l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur à ce jour et sont susceptibles d'évoluer au même titre que ces documents.

J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés ou notices d'information des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'Assureur ou sur le site internet www.aviva-vie.fr.

- avoir en ma possession mon Certificat d'Adhésion.

- avoir pris connaissance de la possibilité qui m'est accordée de renoncer à mon adhésion dans les 30 jours à compter de la date de signature du présent document. J'ai bien noté que les modalités d'exercice de ce droit de renonciation sont décrites à l'article 18 des Dispositions Générales valant note d'information "Droit de renonciation" et que l'exercice de cette faculté m'oblige à réintégrer ou à inclure dans mon revenu imposable les sommes versées au titre de mon adhésion dans le cadre du PERP.

Fait à _____ le _____

Signature de l'Adhérent/Assuré

Signature et cachet du Conseil



AVIVA VIE

Siège social : 70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex

Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation

Entreprise régie par le code des Assurances

Capital social de 354 713 627,50 Euros

732 020 805 RCS Nanterre

ADERP

Association pour le Développement de l'Épargne et de la Retraite Populaire

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

N° CCAMIP : 479 826 216 / GP 26

70 avenue de l'Europe. 92273 Bois-Colombes Cedex